



École Antoine de Saint Exupéry

Circonscription de Libourne 2
6, rue du Cheminot, 33230 Abzac
Tel : 05 57 49 32 61
Mail : e.abzac@ac-bordeaux.fr

CONSEIL D'ECOLE DU 18/10/2022

COMPTE RENDU

La réunion débute à 17h35.

Présentation des membres du conseil d'école

Sont présents :

- Elodie Varanda (enseignante de PS)
- Giovanni Vidal (enseignant de MS/GS)
- Antonie Bazas (enseignante de GS)
- Stéphanie de Miras (enseignante de GS/CP)
- Dorothée Schmidt-Moracchini (enseignante de CP)
- Nathalie Hébrard (enseignante de CE1)
- Victor Grelet (enseignant de CE1)
- Carine Sarrazit (enseignante de CE2/CM1)
- Maryline Troncatti (enseignante de CM1/CM2)
- Nathalie Fredon (enseignante de CM2 - directrice)
- Claire Estebenet (enseignante de CM2 et de PS/MS – décharge de direction)
- Évelyne Pariolleau (1^{er} adjoint municipal)
- Christine Mélot (Conseiller municipal aux affaires scolaires)
- Fabienne Cassin (Animatrice sportive)
- Ludovic Molinier (Parent d'élève élu)
- Gilles Foussac (Parent d'élève élu)
- Solène Doron (Parent d'élève élu)
- Julie Bechamps (Parent d'élève élu)
- Nadège Cassagne (Parent d'élève élu)
- Marine Zukowski (Parent d'élève élu)
- Sandrine Devaud (Parent d'élève élu)
- Aurélia Choplin (Parent d'élève élu)
- Lucas Cailleau (Association de parents d'élèves – APE)

N. Fredon prie d'excuser également les absences :

- Jean-Louis d'Anglade (Maire)
- Nathalie Le Moal (Enseignante de PS/MS)
- Sabrina Demary (Remplaçante affectée à l'école)
- Florence Neuville (Parent d'élève élu)

En préambule, N. Fredon présente le règlement intérieur du conseil d'école en détaillant le fonctionnement et le rôle du conseil d'école à l'ensemble de ses membres.

Elle donne ensuite la parole aux membres afin qu'ils puissent se présenter succinctement.

L'ordre du jour est fixé par l'académie.

ÉDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur et charte de la laïcité

- Le règlement intérieur est corrigé : le passage sur le goûter des élèves est actualisé.
- Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, en tenant compte de la correction.
- La charte de la laïcité est adoptée à l'unanimité.

b) Sécurité à l'école

- G. Vidal présente le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école. Ce document opérationnel, rédigé dès 2016, est la référence de l'école pour la sécurité :
 - Il regroupe les procédures à appliquer en réponse aux risques majeurs (risques météorologiques, technologiques, industriels...) et aux menaces (intrusion, attentat...).
 - Il est décliné sous forme de fiche (1 fiche par classe) et est parfaitement connu des enseignants.
 - Il prévoit une information auprès des familles en début d'année.
 - Il est régulièrement mis à jour, notamment en début d'année scolaire et après analyse des exercices de sécurité.
 - Il est diffusé auprès de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale : dans ce cas, il prend la forme de deux documents séparés – PPMS « attentat intrusion » et PPMS « risques majeurs » – plus génériques et formatés.
 - Il est consultable sur simple demande auprès du responsable sécurité ou auprès de la direction.
- Plusieurs exercices sont prévus sur l'année 2022-2023 :

- Chaque exercice fait l'objet d'un compte rendu diffusé auprès de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale. Le compte rendu est également archivé dans le document du PPMS.
- Un exercice incendie avec évacuation des bâtiments et regroupement dans la cour de récréation a été réalisé le 23/09/2022. Il s'est parfaitement déroulé en moins de 3 minutes.
- Un exercice « attentat-intrusion » aura lieu avant le jeudi 1^{er} décembre.
- Un exercice « risques majeurs » aura lieu avant le vendredi 07 avril.
- Un deuxième exercice incendie aura également lieu avant le vendredi 07 avril.
- Un ou plusieurs exercices de synthèse, avec déclenchement inopiné, auront lieu à des dates non communiquées. Ces exercices ont pour objectif de maintenir la vigilance des membres de la communauté éducative de l'école (et de supprimer le risque d'une absence de réaction face à un déclenchement non prévu).

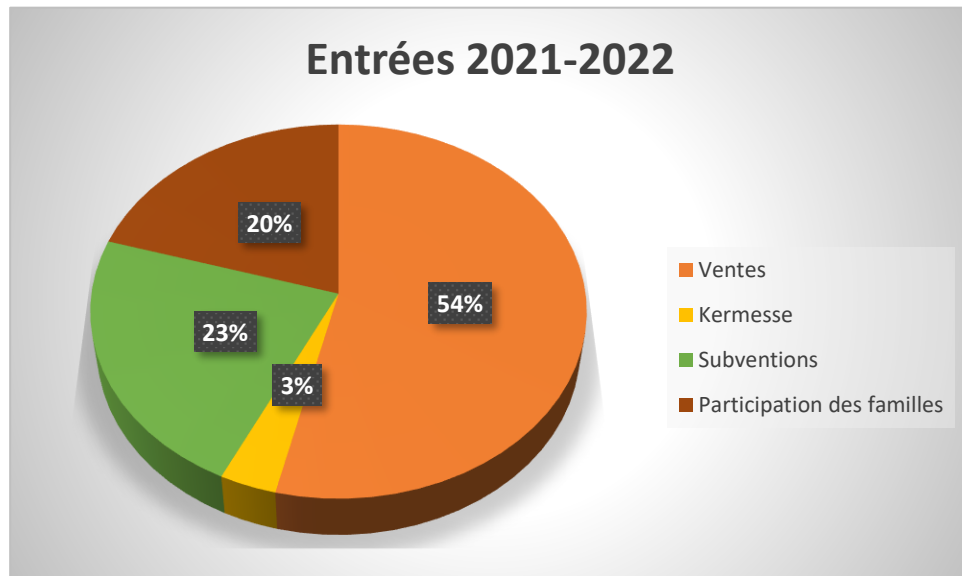
c) Hygiène à l'école et protocole sanitaire

- Depuis la rentrée, le niveau retenu est le niveau « socle », le 1^{er} des 4 niveaux du protocole. Il ne comporte pas de contraintes particulières : pas de port du masque obligatoire, pas de contraintes en EPS, possibilité de brassage des classes (même si les enfants continuent de manger par groupes classes séparés à la cantine). Nous continuons de faire laver les mains aux enfants.
- En cas de cas positif dans la classe : tous les enfants de la classe sont cas contact, les familles sont prévenues par courrier et reçoivent un document permettant la délivrance d'un autotest à faire à J+2. Le port du masque est recommandé pour la classe concernée pendant une semaine.
- Toute l'école est informée de façon hebdomadaire du nombre de cas positifs dans l'école *via* les cahiers de liaison et par affichage extérieur.
- En cas de cas positif au sein de la famille, il est recommandé de garder son enfant mais ce n'est pas obligatoire, s'il est testé négatif.
- N. Fredon demande de sensibiliser les enfants à l'économie du savon et des serviettes papier, dont il est fait une consommation excessive.

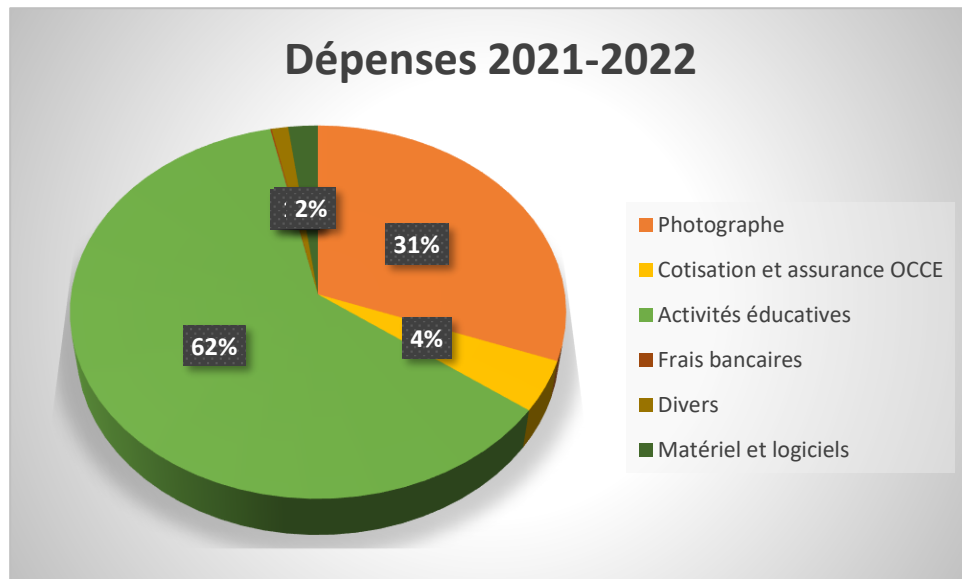
d) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

- G. Vidal, mandataire de la coopérative scolaire pour l'exercice 2022-2023, présente les grandes lignes de son fonctionnement :
 - La coopérative (partie de l'Office central de la Coopération à l'école – OCCE) accompagne les projets : financement des projets (ventes, participation facultative en début d'année...), soutien et conseils pédagogiques, mise en réseau de structures partenaires, prêt de matériel...
 - L'adhésion de l'école à l'OCCE33 est obligatoire.

- La coopérative prévoit l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative, notamment lors des voyages ou des sorties scolaires.
- Le bilan financier concernant l'utilisation des fonds de la coopérative est contrôlé tous les ans et présenté en conseil d'école. Un compte-rendu est envoyé à l'organisme central.
- Le fichier de tenue des comptes de la coopérative et les documents de gestion sont consultables sur simple demande auprès du mandataire.
- En fin d'exercice l'ensemble des documents est archivé à l'école.
- La commission de vérification des comptes, qui s'est réunie le 16 septembre, a donné quitus pour l'exercice 2021-2022, qui court de septembre à août. Elle était composée des membres suivants :
 - Le mandataire : G. Vidal, qui est reconduit dans ses fonctions par décision du conseil des maîtres pour l'exercice 2022-2023.
 - Le mandataire adjoint : E. Varanda, également reconduite dans ses fonctions.
 - Deux parents d'élèves volontaires.
- Le bilan de l'exercice 2021-2022 est le suivant :
 - Le solde en début d'exercice était de 4924 €. Il était de 5404 € en fin d'exercice, représentant un excédent de 480 €. Le total des entrées était de 10868 €, et le total des sorties de 10388 €. L'excédent ne représentant que 2,25 % du total des entrées et des sorties, les comptes sont pratiquement à l'équilibre.
 - Les entrées :



- Les dépenses :



- Au nom de l'équipe enseignante, le mandataire tient à remercier la forte participation (toujours stable d'une année sur l'autre et supérieure à 90%) des parents d'élèves en début d'année.

e) Demande d'utilisation des locaux scolaires, créneaux EPS

- L'équipe des enseignants d'élémentaire demande la possibilité de disposer du centre culturel tous les après-midis du lundi au vendredi pour les périodes 2, 3 et 4 (de la rentrée au mois de novembre jusqu'aux vacances d'avril).
- De même, dans l'éventualité où un éducateur sportif serait recruté, l'équipe demande la possibilité d'utiliser la salle des fêtes pour les activités sportives scolaires les après-midis également.
- E. Pariolleau précise que, pour le moment, aucun éducateur sportif n'a été recruté, faute de candidature. L'annonce a été relancée en ouvrant sur un titulaire ou un contractuel.
- C. Mélot demande que les toilettes de la salle des fêtes soient contrôlées après l'utilisation des locaux, le ménage n'étant fait que le vendredi matin.
- Enfin, pour la fin de l'année scolaire (aux mois de mai et juin) l'équipe souhaiterait pouvoir accéder aux cours de tennis municipaux, comme ce fut le cas lors des années précédentes.
- En ce qui concerne les salles de classe, des difficultés apparaissent après le temps scolaire, en ce début d'année, pour la réalisation du ménage, notamment le lundi et le jeudi où l'aide aux devoirs a lieu. Un arrangement particulier a été convenu entre les enseignants qui recevaient les parents d'élèves et le personnel d'entretien, afin de perturber le moins possible le ménage des classes. Un planning d'utilisation des classes hors temps scolaire sera à nouveau élaboré en collaboration avec le personnel d'entretien lors de la tenue des prochaines réunions (faisant suite aux évaluations nationales de nouveau).

- L'inspection demande de profiter des locaux de l'école le 09 novembre et le 11 janvier pour des formations pour les enseignants.
- L. Molinier demande que l'utilisation régulière des locaux scolaires en dehors du temps scolaire soit l'objet d'un vote en juin pour l'année scolaire future. Il se réfère au code de l'Éducation. Ce vote sera à l'ordre du jour du dernier conseil d'école.

f) Achats effectués et à prévoir

- Au nom de l'équipe enseignante, E. Varanda remercie la municipalité pour l'achat des 2 ordinateurs. La municipalité prévoit un budget pour le renouvellement informatique (vidéoprojecteur et ordinateur).
- Elle remercie également l'APE pour l'achat de 4 nouveaux vélos pour la cour des maternelles.
- Elle demande de bien vouloir envisager l'achat :
 - D'un téléphone à 2 combinés pour le bureau de direction. Le Bon de commande est réalisé.
 - D'un vidéoprojecteur (classe de MS/GS de Giovanni Vidal). Son achat sera prévu au budget municipal 2023.
 - D'une tablette (classe de PS de Elodie Varanda) pour le suivi des réussites des élèves pour les plus petits.
 - D'une sonnerie globale pour tous les bâtiments de l'école (fin des classes et récréations). Un devis sera demandé pour la réalisation de ces travaux.

II) Communication

a) Parents / Enseignants

- En cas d'absence d'un élève, merci de prévenir l'école par téléphone le plus tôt possible en précisant le motif de l'absence. Laisser un message si personne ne répond, il sera écouté dans la journée. Au retour de l'élève, nous demandons que cet appel soit doublé par un écrit dans le cahier de liaison avec les justificatifs nécessaires selon la situation (test PCR négatif, attestation sur l'honneur, certificat médical...)
- En ce qui concerne la continuité pédagogique, avec la fermeture de classes, plusieurs solutions sont possibles :
 - Certains enseignants utilisent la plateforme Beneylu School pour déposer le travail à faire et communiquer avec les familles. Les codes de connexion ont été distribués via le cahier de liaison.
 - D'autres envoient le travail directement par mail.

- Pour les parents qui n'auraient pas la possibilité d'imprimer le travail, des jeux de photocopies pourront être mis à disposition devant l'école. Il suffit d'en informer l'enseignant.
- Dans tous les cas, l'équipe enseignante reste joignable pour répondre aux interrogations des parents et des enfants.

b) Parents / Direction

- L'école dispose d'un téléphone portable avec des groupes de diffusion.
- La direction communique également par courrier électronique.
- Il arrive que la sonnette de l'école dysfonctionne de manière erratique.

c) Ecole / Mairie

- La communication est d'autant plus facile que les élus sont souvent dans les locaux de l'école.
- Le suivi des petits travaux pourrait être assuré par une personne identifiée de la municipalité. Un coordonnateur école-mairie pourrait être nommé à cette fonction. E. Pariolleau permet à S. de Miras, qui liste les petits travaux pour l'école, de contacter directement le chef des services techniques, C. Méneret.

III) Projets et vie de l'école

a) Projets de classe

- L'ensemble des classes de l'école reconduisent le projet de comités de lectures, rallyes lecture ou bibliothèques de classes, financés par l'APE que les enseignants remercient vivement.
- La classe de CM2 ne participera pas à un séjour découverte sportive, projet trop exigeant en termes d'organisation et de financement. La reprise du projet est cependant laissée à un éventuel parent d'élève volontaire.
- Les classes de CM1/CM2 et CM2, participent au projet de « la graine à la fleur » entièrement financé par la CALI autour de la musique, de la danse, des contes et des comptines. Il se compose de 6h d'ateliers en présence de Perrine FIFADJI et Norbert SENOU (chanteurs, chorégraphes et danseurs). Nous aurons un spectacle à l'accordeur au mois de janvier et une restitution à l'Accordeur également au mois de Juin. Nous en saurons plus une fois que nous aurons rencontré les artistes.
- Les classes de CM1/CM2 et de CM2 participent à un rallye-Lecture financé par la mairie. Les élèves lisent des livres parmi une sélection, ils répondent ensuite à un questionnaire en ligne de 5 questions. À la fin de chaque période, nous comptabilisons les points et récompensons ceux qui ont obtenu les meilleurs scores. Nous ferons également des petits défis interclasses.

- Les classes de CE1 de N. Hébrard et de CE2/CM1 assisteront à la « Flûte enchantée » de W. A. Mozart au Fémina à Bordeaux. Le concert sera couplé à la visite du musée des Beaux-arts.
- La classe de CE1 de V. Grelet reconduit le projet « Défi Sciences », aboutissant à des rencontres entre classes.
- Tous les élèves de GS participeront à un cycle d'activités nautiques (8 séances) à partir de fin février. Les activités se dérouleront à la Calinésie. Les MS de la classe de MS/GS seront récupérés dans la classe de GS/CP. A. Bazas et G. Vidal accompagneront les élèves de GS à la piscine.
- Les classes de MS/GS, de GS/CP et de GS participeront également à un cycle de vélo. Chaque enfant pourra amener son propre vélo, quitte à réaliser quelques réparations. L'école dispose d'un parc de vélos à prêter le cas échéant.
- Les classes de GS, GS/CP et CP participeront à une sortie culturelle au mois de janvier : un conte musical dans le cadre des « mini-concerts ».
- La reconduction de la sortie équitation est toujours à l'étude, au vu de l'augmentation des effectifs : l'ensemble des élèves de GS serait concerné.
- La classe de PS a un projet autour des comptines musicales avec une rencontre avec un auteur. Plusieurs projets d'élevage (escargots, poussins) et de jardinage sont également prévus. Le composteur, alimenté par la cantine de l'école et les services techniques, est toujours opérationnel.

b) Activités physiques quotidiennes

- Nous avons un nouvel emploi civique depuis le 1^{er} septembre : Ricardo Azevedo. Il aide aux tâches administratives, assure l'accueil des parents au portail et au téléphone pendant les temps de classe. Il est d'une aide très précieuse pour Mme Fredon mais aussi pour l'ensemble de l'équipe.
- Une mission nouvelle de la rentrée 2022 lui a été attribuée, celle des APQ (Activités Physiques Quotidiennes). Dans le cadre de « Paris 2024 », le ministère demande à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires.
- Ces APQ peuvent s'organiser selon différentes modalités, en fonction des contextes locaux et viennent s'ajouter aux heures de sport de notre emploi du temps de classe. Elles peuvent être assurées par tous les acteurs de la communauté éducative.
- Ricardo assure ainsi, pendant le temps périscolaire (pause méridienne) et les récréations, des ateliers sportifs tournant sur les classes. Grâce à ses compétences de sportif de haut niveau, ces activités se déroulent avec l'adhésion de beaucoup d'élèves qui se montrent très volontaires.

c) Préparation rentrée 2023 : préparation d'une éventuelle ouverture de classe

- L'académie fixe les ouvertures de classe à partir du moment où, en REP (réseau d'éducation prioritaire), il y a plus de 25 élèves, estimés en février pour la rentrée suivante ; excepté pour les classes dédoublées (GS-CP-CE1) dont les ouvertures sont calculées pour 12 élèves.
- Pour cette rentrée 2022, l'estimation de l'académie était d'une arrivée de 26 PS. Cette estimation s'est confirmée en juin, avec l'inscription de 28 PS avant les vacances d'été. C'est pourquoi la DSDEN n'a pas fait le choix d'une ouverture de classe pour cette année 2022-2023. La surcharge des deux classes de PS et PS-MS n'est donc du fait de l'école ou de la mairie. Les quatre classes de maternelles sont fixées pour l'année, quels que soient leurs effectifs respectifs (normalement pas plus de 15 pour les dédoublés). Il n'y a donc pas d'amélioration possible pour cette année.
- Pour la rentrée de septembre 2023, il est à prévoir que les actuels 37 PS passeront en MS. Si on suit la politique de 25 élèves par classe, il ne faudrait que 13 futurs PS inscrits pour 2023. Nous savons bien que ce ne sera pas le cas puisque depuis plusieurs années, les rentrées de PS se trouvent entre 24 et 28 PS (cette année 2022 étant une hausse particulière). Il est donc nécessaire d'anticiper et de préparer l'ouverture de classe, que nous espérons tous ! Pour le bien-être des élèves, des familles, des enseignants et des intervenants (ATSEM, périscolaire cantine, etc.).
- En termes de procédure, l'inspection fait une demande auprès de la directrice puis de la mairie dans le courant du mois de décembre / janvier pour se renseigner sur les possibilités d'ouverture de classes. L'académie se base sur des estimations démographiques de l'INSEE, et souhaite notamment savoir si les locaux sur place sont suffisants (pas de classe ouverte s'il n'y a pas de salle à leur disposition, ou de préfabriqué).
- Après cette première prise d'informations, les prévisions d'ouverture de classes sur le département sont exprimées dans le courant du mois de février ou mars par l'académie. La possible ouverture de classe est confirmée ou infirmée au mois de juin, pour la rentrée de septembre suivant, afin que les enseignants du département puissent postuler.
- Au vu de la forte possibilité d'une ouverture de classe, quel local peut être mis à disposition ? salle de garderie, préfabriqué ? Les effectifs de maternelle nous amènent vers une répartition sur 5 classes minimum pour la rentrée 2023. Cette mise à disposition d'une classe supplémentaire sera-t-elle accompagnée d'un poste d'ATSEM ? Sachant que l'ATSEM qui est sur la deuxième classe dédoublée de GS, poste créée pour la rentrée 2021, n'est pour l'instant pas à temps plein sur la classe (partagée en 2021-2022 entre les deux classes dédoublées, puis partagée en 2022-2023 entre les GS et les GS-CP).
- E. Pariolleau n'orienterait pas la réflexion vers l'utilisation des locaux actuels de la garderie, qui est indispensable et qui sert également de centre de loisir. Une solution doit être trouvée rapidement, avant janvier, date à laquelle l'inspection contacte la mairie pour la faisabilité de l'ouverture. Les 4 postes d'ATSEM plein temps seront pérennisés, sans possibilité d'ouverture de poste supplémentaire.
- L'école accueille des élèves hors commune, sachant que les familles étaient d'Abzac et ont déménagé. Le reste des dossiers sont examinés au cas par cas par le maire.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

- Le RASED (réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés) intervient dans l'école comme les années précédentes, un dépliant d'informations a été distribué dans les cahiers de liaison. Il est composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique.
- La psychologue, Marie-Laure Faugères Palis est nouvellement nommée sur le secteur. Elle peut faire des observations dans les classes, réaliser des bilans, des entretiens avec les familles ou des suivis d'élèves avec l'autorisation parentale.
- La maîtresse spécialisée, Murielle Perennes, peut travailler en collaboration avec l'enseignant dans les classes en co-intervention ou effectuer des remédiations en petits groupes à l'extérieur de la classe. Elle est cette année en formation et ne sera pas présente de façon continue dans l'école, elle interviendra de façon privilégiée en cycle 2.
- Les enseignants de l'école apporteront également un soutien aux élèves en difficultés dans le cadre des APC (activité pédagogique complémentaire) 35 minutes 2 fois par semaine les mardis et jeudis au moment de l'interclasse de midi. Les parents des élèves concernés sont et seront prévenus. Certains d'entre nous préfèrent demander une autorisation pour l'année afin de recevoir n'importe quel enfant au moment où il en aurait besoin ou pour mettre en place un roulement et travailler sur ordinateur par petits groupes.

b) Objectifs et actions cycle 3

- Le mardi 11 octobre, les élèves de CM2 ont participé au cross du collège. Ils ont gagné la coupe malgré la pluie. Nous les félicitons pour leur engagement et leur motivation.
- Du 24 au 26 octobre, un stage au collège intitulé « école ouverte » va permettre aux élèves de CM2 de participer à une série d'ateliers sportifs et artistiques, animés par les professeurs du collège, et en présence des élèves volontaires de sixième. D'autres sessions d'école ouverte auront lieu dans l'année (février et avril).
- Une journée d'accueil au collège devrait également être organisée dans le courant de l'année. Les élèves suivront des cours et mangeront au self, vivant ainsi une journée normale de collégiens.
- Le conseil école-collège a eu lieu le 6 octobre. Il regroupe des enseignants de cycle 3 ainsi que des professeurs du collège. Il s'est organisé autour de 4 pôles : la résolution de problème, la compréhension en lecture, le travail personnel de l'élève et un pôle anglais pour préparer aux classes bilingues et internationales. En cohérence avec notre projet d'école, la résolution de problèmes va continuer d'occuper une place importante dans nos classes.

MAIRIE

a) Budgets municipaux

- Les budgets n'ont pas été votés pour l'année prochaine, mais seront certainement reconduits.

b) Communication parents / mairie

- Une page concernant l'école sera dédiée sur le site Internet de la mairie : abzac-gironde.fr.
- Le site est régulièrement mis à jour depuis sa mise en place il y a un mois. Il est référencé sur les moteurs de recherche.
- Les comptes rendus du conseil d'école y figureront, tout comme la liste des parents d'élèves élus et les documents importants de l'école.

c) Accueil périscolaire

- Une affiche avec les horaires d'ouverture (07h30-08h20 et 16h30-18h30) de l'accueil périscolaire sera réalisée et affichée à l'entrée.
- Lorsque la météo le permet, les enfants sont à l'extérieur. En cas de météo défavorable, les élèves de maternelle sont regroupés et les élèves d'élémentaire sont rassemblés par table de façon à minimiser les risques de transmission du COVID19.

QUESTIONS DIVERSES

- Maintien du cuisinier à son poste : la mairie ne peut pas annoncer pour le moment le maintien de David Martinez à son poste, l'appel d'offre n'étant pas terminé.
- Prix de la cantine : le prix devrait augmenter à cause de l'inflation et de l'augmentation du prix de l'énergie. L'augmentation devrait cependant être contenue et ne survenir qu'en 2023.
- Informations sur le site de la mairie : point abordé ci-dessus.
- Communication des représentants des parents d'élèves dans les cahiers de liaison : les parents d'élèves élus peuvent bien évidemment communiquer grâce aux cahiers de liaison, après vérification de la teneur des messages par la direction de l'école.
- Recrutement d'un intervenant sportif : point abordé ci-dessus.
- Organisation du cross pour les classes autres que le CM2 : le cross de l'école était fortement soutenu par l'éducateur sportif, G. Denéchau très investi personnellement. Après son départ, le projet s'est arrêté. Les parents d'élèves vont étudier la possibilité d'aider à l'organisation de cet événement.

- Représentant de l'APE : N. Fredon, en tant que directrice et présidente du conseil d'école, invite un membre de l'APE, qui aura un rôle consultatif. L. Cailleau, membre du bureau de l'APE, souhaite que l'association soit représentée au conseil d'école au vu de l'investissement important consacré à l'école. Cette invitation, pérennisée, est une juste reconnaissance de l'implication de l'APE et permet un meilleur partage autour des projets de classes.
- Ralentisseur devant le nouveau parking : le ralentisseur actuel sera maintenu, même s'il est dégradé. Il ne sera pas remplacé, d'autant qu'une loi devrait interdire prochainement la pose de tels dispositifs. Une solution alternative est à l'étude.
- Aménagements de sécurité : les aménagements sont à l'étude avec un arbitrage budgétaire.
- Dépose des souches des poteaux en bois devant l'école : elles seront retirées dès que possible.
- Parking de la place devant la salle de motricité : la place, qui n'est pas un parking, reste ouverte, mais pourrait être équipée d'un parterre de fleurs pour dissuader le stationnement de véhicules.
- Classe de découverte sportive des CM2 : point abordé ci-dessus.
- Activités prévues : point abordé en partie ci-dessus. Les interventions de l'infirmière scolaire et de la gendarmerie ne seront plus possibles. La formation (permis Internet et écrans, sécurité routière, premiers secours) des élèves se fera par les enseignants tout au long de leur scolarité.
- Spectacle de fin d'année : les classes n'organiseront pas des spectacles de fin d'année autres que des restitutions de projets, des expositions de productions d'élèves ou des activités de classes (comme cela se fait déjà en PS).
- Répartition des élèves par classe : la décision d'ouverture ne relève pas du conseil d'école, même si le constat exposé est partagé par tous.

La date du prochain conseil d'école est fixée au vendredi 03 mars 2023 à 17h30.

La séance est levée à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de séance, Giovanni Vidal. Il sera affiché à l'entrée de l'école et disponible sur le site Internet de la mairie d'Abzac.

